

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 28 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Chauriat, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 21 janvier 2013

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 22
- ❖ Votants : 27

Présents : Maurice DESCHAMPS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT - Bernard RUGGERI (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - François RUDEL (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET- Philippe DOMAS - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Sylvette ANTRAYGUES - Anne LAURAS (Chauriat) - René LEMERLE (Dallet) - Andrée TAUSSIG (Mezel) Bruno DURIF (St-Bonnet-lès-Allier).

Procurations : Sylvette ANTRAYGUES à Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS à Guy MAILLARD - René LEMERLE à Olivier BOULICAUD - Andrée TAUSSIG à Gérard BLANCHAMP - Bruno DURIF à Philippe DOMAS.

Absents non excusés : Sébastien CONTAMINE - Martine VAQUIER - Caroll MAISONNEUVE.

Pascal ROFFET est élu secrétaire de séance.

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de rajouter les points suivants à l'ordre jour : demande de subvention pour une acceptation de non-valeur pour BLR Restauration, les animations du réseau des bibliothèques et la création d'une régie pour la saison culturelle.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2012
2. Présentation du projet de coopération métropolitaine par Pascal FAUCHEUX - Albert ODOUARD et Rachid KANDER.
3. Adhésions à l'EPF-Smaf
4. Château de Mezel : Avenants aux marchés de travaux et acceptation en non-valeur
5. Aides aux déplacements 2013
6. Réseau des bibliothèques : demandes de subventions
7. Le Parc à Mezel : choix du maître d'œuvre pour les travaux de VRD et branchement et extension du réseau BT à l'intérieur du projet.
8. ZPH multi-sites : choix du bureau d'études et demandes de subventions
9. Création d'une régie pour la saison culturelle
10. Questions diverses

## I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2012

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

## II - PROJET DE COOPERATION METROPOLITAINE

Pascal FAUCHEUX (Président du Comité de pilotage de la Coopération Métropolitaine et Président de Riom Communauté), Albert ODOUARD (Délégué à Clermont Communauté et ancien professeur d l'université de géographie) et Rachid KANDER (Directeur de l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole) sont venus présenter la démarche de coopération volontaire initiée en mars 2012 par les élus de Clermont Communauté, Riom Communauté et Vichy Val d'Allier en vue de définir un projet métropolitain qui permettra au territoire auvergnat de répondre au défi démographique, en renforçant son dynamisme, son ouverture vers l'extérieur et son attractivité.

Lors des Assises Métropolitaines du 8 décembre dernier, quatre axes de travail ont été présentés comme des leviers majeurs pour inscrire la dynamique métropolitaine dans la durée :

- Promouvoir les mobilités durables
- Stimuler l'innovation et la connaissance
- Déployer une offre culturelle, sportive et touristique d'excellence
- Aménager les territoires d'enjeux métropolitains.

Albert ODOUARD : il s'agit d'une démarche de coopération inter-EPCI qui s'appuie sur une réalité démographique, économique et sociale. Le pôle métropolitain ne prend aucune compétence, il gère des dossiers que les territoires ne pourraient pas porter seuls et qui relèvent des fonctions métropolitaines.

L'Etat Jacobin avec la DATAR comme outil est un état révolu. Avec les actes I et II (et bientôt) III de la Décentralisation, l'Etat donne des outils aux collectivités pour se développer et avancer. Soit les élus s'en saisissent, soit ils les laissent mais personne ne viendra faire à leur place. Se joue l'avenir de nos enfants.

Pascal FAUCHEUX : ce pôle doit être « incubateur d'idées », un moteur pour une urbanité du centre de la Région dont la formalisation se traduira par la constitution d'un syndicat mixte.

Un accord politique avec l'ensemble des territoires doit parvenir à la fin du premier semestre 2013 d'où le délai assez court pour le positionnement des EPCI.

Maurice DESCHAMPS : il faut s'inscrire dans cette démarche, l'important étant l'avenir de nos territoires.

Claude DELETANG : nous allons avoir l'acte III de la Décentralisation, avant il y a eu le I et II et à chaque fois, on ne peut que déplorer qu'ils s'accompagnent d'un démantèlement des services publics. Je crains que cela n'aille qu'en s'accroissant.

Pascal FAUCHEUX : il n'y a pas de substitution du pôle métropolitain aux EPCI. L'idée est bien de travailler sur des projets qui donneront une force aux territoires.

Jean-Pierre BUCHE : ce qui est proposé est bien de participer à la construction ponctuelle de projets fédérateurs.

Marie-Paule POILPOT : on nous présente un axe Vichy - Riom - Clermont - Brioude. Quid des autres villes telles que Montluçon, Moulins, Aurillac ou Mauriac ?

Albert ODOUARD : les projets qui seront portés par le pôle métropolitain auront bien vocation à irriguer l'ensemble du territoire. Si l'on prend l'exemple du tourisme de congrès et d'affaires, Clermont et Vichy ne peuvent pas, seules, accueillir des événementiels d'envergure. A rassemblant les forces et les compétences, cela devient possible car les deux villes ne sont qu'à 35 minutes l'une de l'autre. Dans le déroulement d'un congrès, sont toujours prévus des visites de sites : si un bus se rend au Sancy, dans

les Combrailles ou ailleurs, c'est bien le territoire qui en bénéficiera et ce dernier qui profitera des retombées présentes ou à venir.

Guy MAILLARD : comment ne pas croire que ce pôle métropolitain n'est pas un étage supplémentaire du millefeuille administratif ? Comment, nous, petite Communauté de Communes de 5 communes pourrions-nous être entendus ?

Pascal FAUCHEUX : ce pôle métropolitain n'aura pas de compétences propres. Il aura sans un directeur et des chargés de missions qui seront là pour porter des dossiers de grande envergure. Autre exemple : le site de Gergovie ; Gergovie Val d'Allier Communauté ne peut financièrement pas porter un projet d'une telle envergure d'autant plus qu'il touche d'autres sites (Gondole, Corent...), le pôle métropolitain pourra alors assurer le suivi de ce dossier en partenariat avec GVAC car l'EPCI sera bien toujours associé à la démarche. Il pourra même se voir confier, in fine, le dossier.

Gilles VOLDOIRE : au regard de tout ce qui a été dit, il souhaiterait préciser que :

- Malgré sa taille, Mur-ès-Allier a toujours été entendu à l'échelle du Grand Clermont et a pu faire passer des idées dans le SCoT.
- Le Conseil régional et le Conseil général vont tendre de plus en plus vers la gestion de leurs seules compétences obligatoires et ce sera bien aux territoires de prendre le relais.
- Enfin, il est nécessaire d'accepter de participer à ce type de projet, d'être acteur de l'évolution sinon nous subirons.

Après départ des intervenants, le Conseil Communautaire définit le calendrier suivant :

- **11 février** : bureau de Mur-ès-Allier : les 5 maires devront faire part du positionnement de leur Conseil Municipal sur le niveau de participation qu'ils souhaitent dans ce projet de pôle métropolitain à savoir ne pas participer, être un EPCI associé ou être membre du Syndicat Mixte.
  - ↳ Monsieur FAUCHEUX sera informé de ce positionnement en vu du bureau du 16 février du Comité de pilotage de la Coopération Métropolitaine.
- **18 février** : Délibération de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier.

### III - ADHESIONS A L'EPF-SMAF

Monsieur le Président expose que les communes de :

- la Communauté de Communes du **PAYS DE CAYRE PRADELLES** (département de la Haute-Loire), composée des communes de Alleyras, Arlempdes, Barges, Cayres, Costaros, Lafarre, Landos, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Ouides, Pradelles, Rauret, Saint-Arcons-de-Barges, Saint-Didier d'Allier, Saint-Etienne-du-Vigan, Saint-Haron, Saint-Jean-Lachalm, Saint-Paul-de-Tartas, Seneujols et Vielprat, par délibération en date du 19 septembre 2012,
- le **SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE LE VEYRE ET DE L'AUZON**, composé des Communautés de Communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et des communes de Laps et Vic-le-Comte, par délibération en date du 9 octobre 2012,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le Conseil d'administration du 8 novembre 2012 a accepté ces demandes d'adhésion et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 5 décembre 2012 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

## IV - CHATEAU DE MEZEL

### 4.1 - Avenants aux marches de travaux

Monsieur le vice-président indique que dans la cadre de la réhabilitation du château de Mezel, des travaux supplémentaires sont à prévoir comme suit :

1. Entreprise BIGLER - Avenant n°1 : recablage du tableau TD logement en vu d'une mise en conformité du tableau électrique pour le logement pour un montant de 581.91 € HT soit 695.96 € TTC.
2. Entreprise I3E - Avenant n°2 : mise en place de robinets thermostatiques et de grilles VH et VB pour un montant de 548.06 € HT soit 655.48 € TTC.

Le président fait acte des avenants positifs suivants :

Nature des travaux	Montant de base du marché HT	Avenant n°1	Montant de l'avenant n°2 HT	Total général HT	Différence en %
Lot 18 « Electricité »	64 269.14	- 738.20	581.91	64 112.85	+ 0.91 %
Lot 17 « Chauffage »	25 657.96	548.06	-	26 206.02	+ 2.136 %

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve les avenants comme proposés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 4.2 - Acceptation en non-valeur

Monsieur le Président rappelle que suite à la liquidation judiciaire de la société BLR, cette dernière est redevable, à Mur-ès-Allier, de la somme de **33 392.59 €**.

Par délibération du 16/07/12, la Communauté de Communes a décidé d'accorder une remise de dettes de 50 % de la somme due, soit **16 696.30 €**.

De plus, par la même délibération, Mur es Allier s'est portée acquéreur du matériel et de la licence IV pour un montant de 15 000 €.

Après comptabilisation de ces sommes sur la dette de BLR, la société reste redevable de **1 696.29 €**.

Compte tenu du jugement de liquidation judiciaire en date du 6/07/12 et des informations données par le mandataire judiciaire attestant de l'impossibilité pour la communauté de communes de percevoir des fonds, il y a lieu d'admettre le reste dû, soit 1 696.29 €, en non valeur.

## V - AIDES AUX DEPLACEMENTS

La Communauté de Communes souhaite reconduire en 2013 l'action suivante « *Aide aux habitants pour des déplacements d'ordre culturel, associatif et pédagogique* ». Un appel à projets a été lancé auprès des structures associatives, des écoles et des centres de loisirs. Les candidatures reçues ont été étudiées par le bureau qui propose de retenir les projets qui font l'objet d'un déplacement intercommunal soit :

Structures	Intitulé des dépenses	Montant alloué
5 Ecoles publiques	Cross des écoles	500.00 €
Mur-ès-Allier	Court-métrage	330.00 €
Mur-ès-Allier	Prix littéraire	500.00 €
CCAS de Dallet - Mairies de Chauriat & Mezel	Séjour Ski	3 900.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 230.00 €</b>

Gilles VOLDOIRE : ces dépenses sont subventionnées à 70 % par le Conseil général. Compte tenu que la Communauté de Communes n'a pas la compétence transport, ni de compétence centres de loisirs ou subventions aux associations, le bureau propose que soient refacturés, aux structures bénéficiaires (hors écoles), les 30 % HT restant à charge de Mur + la TVA.

D'autres demandes sont arrivées des trois centres de loisirs de Chauriat - Dallet et Mezel mais après la date butoir du 7 janvier. Elles n'ont pas pu être étudiées en bureau. Elles seront donc présentées à un prochain Conseil Communautaire.

L'action implique obligatoirement un déplacement de trois structures de trois communes différentes. Dans l'appel à projets envoyé en décembre 2012, il était bien demandé, aux structures, de joindre les conventions ou statuts mentionnant leur partenariat puisque l'objectif premier affiché depuis 2006 est bien de favoriser la création de liens sociaux sur le territoire. Cette action ne pourrait financer seulement les adhérents d'une seule association.

Au regard de cela, les demandes portées par l'Ecole de Foot de Mezel et par le club des Roses de Noël sontournées dans l'attente de tout document mentionnant leur partenariat et/ou l'ouverture aux autres clubs des autres communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessous et donne tout pouvoir au président pour la mise en œuvre de l'action et pour le recouvrement des titres émis.

## VI - RESEAU DES BIBLIOTHEQUES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

### 6.1 - Demande de subvention pour l'acquisition de livres

Monsieur le Président indique que dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable, la Communauté de Communes peut solliciter une subvention pour l'acquisition des livres du réseau des bibliothèques selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisitions de livres	10 000 €	Conseil général - CTDD - 80 %	8 000 €
		Auto-financement	2 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte la demande de subvention ci-dessus,
- donne tout pouvoir au président pour signer tout document relatif à cette demande de subvention

## 6.2 - Demande de subvention pour les animations du réseau des bibliothèques

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes peut solliciter une subvention auprès du Conseil général du Puy-de-Dôme pour les animations mises en place par le réseau des bibliothèques pour 2013.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
<b>Culture Manga</b>	<b>1 545 €</b>		
<i>Rencontre avec les auteurs de "City Hall" :</i>		<b>Subvention Conseil général</b>	<b>1 496 €</b>
<i>Frais de déplacement</i>	200 €	<i>"actions culturelles" 30 %</i>	
<i>Frais d'hébergement</i>	200 €	<b>Autofinancement Communauté</b>	<b>3 493 €</b>
<i>Intervention</i>	250 €	<i>de Communes 70 %</i>	
<i>Location d'un film pour projection publique gratuite</i>	184 €		
<i>Le Tombeau des lucioles</i>			
<i>Atelier de peinture chinoise</i>	100 €		
<i>Atelier d'initiation au dessin manga</i>	135 €		
<i>Frais exposition</i>			
<i>Transport</i>	76 €		
<i>Frais alimentation</i>	200 €		
<i>Frais communication</i>	200 €		
<b>Mur en voyage</b>	<b>2 044 €</b>		
<i>Animation "jeux du monde" par la Maison des jeux</i>	398 €		
<i>Location d'un film pour projection publique gratuite :</i>	320 €		
- <i>J'irai dormir chez vous à Hollywood</i>			
- <i>Zarafa</i>			
<i>Atelier de peinture chinoise</i>	150 €		
<i>Conteuse</i>	200 €		
<i>Frais exposition Miyasaki - Transport</i>	76 €		
<i>Buffet « cuisine du monde »</i>	300 €		
<i>Frais communication</i>	200 €		
<i>Ateliers enfants et adultes avec Samuel Chardon, carnettiste</i>	200 €		
<i>Rencontre avec Marcel Sergère, carnettiste</i>	200 €		
<b>Prix KATULU</b>	<b>500 €</b>		
<i>Conteuse</i>	300 €		
<i>Communication</i>	200 €		
<b>Bambin Bouquine : Espace itinérant "Bébé lecteur"</b>	<b>900 €</b>		
<b>Total HT</b>	<b>4 989 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>4 989 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte la demande de subvention ci-dessus,
- donne tout pouvoir au président pour signer tout document relatif à cette demande de subvention

### 7.1- Choix du maître d'œuvre pour les travaux de VRD

Il est rappelé qu'une convention de groupement de commandes a été passée avec l'OPHIS pour la réalisation des VRD des 10 logements locatifs sociaux du Parc à Mezel.

L'OPHIS avait procédé à un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre et c'est la société CASA qui a été retenue en la personne de Jacques CASTANIE.

La Communauté de Communes doit retenir un architecte pour le suivi de ses propres lots (N° 1 maçonnerie pour une tout petite partie et N° 14 pour les VRD).

Une demande de prestation a été faite auprès de CASA qui fait une offre à un taux de 8.86 %, comme avec l'OPHIS.

Le Conseil Communautaire indique que ce taux lui paraît très élevé pour un seul suivi de chantier et demande à ce que ce taux soit renégocié. Monsieur François RUDEL doit prendre contact avec Jacques CASTANIE.

### 7.2 - Branchement et extension du réseau BT à l'intérieur du projet.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'alimentation BT **RESIDENCE OPHIS DU PARC A MEZEL**.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITE & GAZ du Puy-de-Dôme, auquel la Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER est adhérente.

L'estimation des dépenses totales correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

- **Branchement et extension du réseau basse tension à l'intérieur du projet : 6 817.20 € TTC**

Conformément aux décisions prises par son Comité le 05/10/2002, en application de la loi «H.U.», le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux d'extension à l'intérieur du projet en demandant à la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MUR-ES-ALLIER** une participation égale à 12 € par mètre et 350 € par branchement, les fouilles étant remises au SIEG en cas de réseau souterrain.

La participation communautaire sera donc de :

Extension propre aux logements 12 € x 60 ml :	720.00 €
Branchements 350 € x 11 logements	: <u>3 850.00 €</u>
TOTAL	4 570.00 €
Avec honoraires et imprévus :	<u>4 570.00 €</u>

Les Membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation BT **RESIDENCE OPHIS DU PARC** présenté par Monsieur le Président.
- de confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.
- de fixer la participation de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MUR ES ALLIER** au financement des dépenses à **4 570.00 €** et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

## VIII - ETUDES ZONE PILOTE HABITAT MULTI-SITES

Gilles VOLDOIRE : après le lancement de la consultation pour l'étude ZPH en novembre 2012, deux architectes ont répondu, tous deux entourés d'une équipe pluridisciplinaires : Hugo RECEVEUR pour La Motrice et François LAPRONOCIERE.

Le jeudi 24 janvier, une réunion a été organisée en deux temps :

❶ Une première en présence des élus (Guy MAILLARD - François RUDEL - Jean-Pierre BUCHE - Philippe DOMAS - Jean-Louis HOSTALIER et Gilles VOLDOIRE) et des différents partenaires qui sont :

- soit à l'origine de la démarche ZPH : le Grand Clermont représenté par Jérôme PROUHEZE et Julien MOULINIAU - l'Agence d'Urbanisme représentée par Christel GRIFFOUL.
- ou des partenaires financiers : Emmanuelle BLANC de l'ARDTA et Saïd BARA pour le Conseil général.

❷ Une deuxième où les deux équipes ont été auditionnées par les élus ci-dessus moins François RUDEL.

Afin que chaque délégué ait une parfaite connaissance du dossier et de la démarche qui se veut innovante et expérimentale, le bureau propose le processus suivant :

- La Communauté de Communes dépose les demandes de subventions auprès de la Région, du Département voire de l'Europe et attend les réponses pour s'assurer du financement de l'étude espéré à hauteur de 80 %.
- La proposition retenue à l'unanimité par le comité de suivi du dossier est celle de l'équipe d'Hugo RECEVEUR qui comprend deux parties :
- Une mission de base pour un montant de 59 600 € HT
- Une option de médiation pour un montant de 29 175 € HT.
- Hugo RECEVEUR sera convié lors d'un prochain Conseil Communautaire fixé au lundi 18 février pour venir présenter son projet et sa démarche.

### 8.2 - Demandes de subventions pour l'étude ZPH multi-sites

Gilles VOLDOIRE présente l'offre financière d'Hugo RECEVEUR qui se décompose comme suit :

- Une offre de base pour un montant de 59 600 € HT
- Une option de médiation - Expérimentation architecturale pour un montant de 29 175 € HT.

Le président propose de déposer des demandes de subvention sur l'ensemble de la prestation. La décision finale ne se prendra qu'après l'octroi ou non des subventions.

Philippe DOMAS : l'objectif est bien de créer des évènements sur notre territoire. Ce qui a été fait à Chateldon sur le même principe était vraiment exemplaire et original. Cela montre une façon nouvelle et moderne de communiquer. Autant, il redit qu'il n'était pas favorable à la saison culturelle, autant il se dit pour cette démarche artistique.

Chantal de MONTARD : est-ce que cette partie « animation » ne fait pas partie intégrante de la pédagogie du projet Habitat ?

Jean-Pierre BUCHE : on a effectivement tout intérêt à tout mettre en œuvre pour que le projet Habitat aboutisse et soit un véritable projet expérimental et innovant.

Gilles VOLDOIRE demande un positionnement de l'assemblée sur le fait d'intégrer ou non la partie optionnelle de médiation.

↳ **Après délibération, le Conseil Communautaire :**

❶ Est favorable, à l'unanimité pour la demande de subvention.

MAIS

❷ A 5 VOIX CONTRE: Pascal BOITEL - Maurice DESCHAMPS (x2) - Guy MAILLARD (x2)

A 3 ABSTENTIONS : Nicole NENOT - François RUDEL - Christian CARRET

A 19 VOIX POUR

décide de déposer des demandes de subventions en prenant l'offre de base et l'option de médiation.



## IX - CREATION D'UNE REGIE POUR LA SAISON CULTURELLE

Gilles VOLDOIRE : dans la programmation culturelle, certains spectacles sont payants et l'encaissement des entrées nécessite la création d'une régie de recettes.

### 9.1 - Gestion d'une régie

Monsieur le Président de Mur-ès-Allier rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'article L.2122-22 al 7 du Code Général des Collectivités Territoriales permet une délégation de certaines compétences du Conseil Communautaire au Président et notamment celle de créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes. Ainsi, Monsieur le Président sollicite cette délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de déléguer au Président la compétence de créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes.

### 9.2 - Tarifs des spectacles pour la saison culturelle

Le Président de la Communauté de Communes présente au Conseil Communautaire le programme de la Saison culturelle de Mur-ès-Allier et propose que les tarifs suivants soient appliqués :

#### Entrées des spectacles payants :

- \* 5 €
- \* Gratuit pour les moins de 12 ans

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité les propositions tarifaires ci-dessus.

## X - QUESTIONS DIVERSES

### \* Composition de l'assemblée délibération en 2014

Gilles VOLDOIRE indique que le Conseil Communautaire, devra avoir formulé avant le 31 mars 2013, son avis sur le nombre de sièges et sa répartition et l'avoir notifié aux communes membres. En effet, la décision doit être prise au plus le 30 juin et il faut compter les trois mois de délais pour les retours des communes.